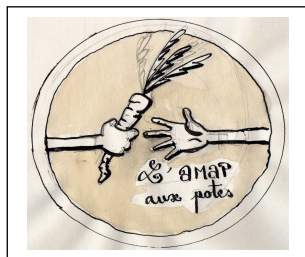


**ASSOCIATION  
AMAP AUX POTES**  
Centre Social de Cusset  
87 rue Pierre Voyant 69100 VILLEURBANNE

Mail : [contact@amapauxpotes.com](mailto:contact@amapauxpotes.com)



**GAEC Le jardin des Courtines**  
760 Chemin de Fargère 69850 Duerne

Référent producteur : *Judith EYBERT-BERARD*  
[Judith.eb@free.fr](mailto:Judith.eb@free.fr) 06 62 28 56 21

## CONTRAT LEGUMES PRINTEMPS ÉTÉ 2026

### L'amapien.ne

NOM / Prénom : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....

MAIL : .....

- Je souscris un contrat « Légumes » pour la saison printemps été qui s'étend **du 2 avril au 24 septembre 2026**.
- Le contrat comprend 24 paniers max, **21 paniers au minimum**, pour une signature au début du contrat
- **Il y aura 24 dates de distribution.**
- **Pas de distributions : 14 mai et 13 aout**
- **Je m'engage à respecter la Charte des AMAP**
  - à récupérer ses paniers aux moments de leurs livraisons.
  - à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison.
- Conformément à la Charte des AMAP, j'accepte les risques liés aux aléas de la production agricole, des produits frais ou transformés.
- Les distributions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 20h00 au Centre social de Cusset (87 rue Pierre Voyant – Villeurbanne).
- **Les adhérents empêchés de récupérer leur panier sont tenus de prévoir une solution de rechange.** Dans le cas contraire, ceux-ci seront distribués à des tiers.

### Le producteur

Je m'engage à :

- livrer à l'amapien.ne des produits issus de sa ferme (exploitation agricole) de qualité en termes gustatif et sanitaire.
- livrer aux dates de livraisons prévues pendant la durée du contrat
- à être présent au moment des livraisons et disponible pour discuter avec l'amapien.ne de la vie de la ferme
- à être respectueux.se de la nature et de l'environnement et transparent.e sur ses pratiques de culture.

### Je choisis pour cette saison :

- 1 panier hebdomadaire à 9€ (euros), soit ... € pour ... paniers
- 1 panier hebdomadaire à 13.50€ (euros) soit ....€ pour ... paniers
- 1 panier hebdomadaire à 18€ (euros), soit ...€ pour 24 paniers

*En accord avec l'organisation de l'AMAP et en accord avec le/la paysan.ne et en prévenant à l'avance, l'amapien.ne peut reporter une livraison à une date convenue. Il n'y a pas de modification de volume de livraison sur le contrat initial.*

**Selon mes possibilités, je choisis le règlement suivant** (chèques à libeller à l'ordre de GAEC Le jardin des Courtines) :

- 1 chèque pour la totalité de la saison .....€, débité à la signature du contrat.
- 2 chèques de ..... €
- 3 chèques de ..... €
- 4 chèques de ..... €
- 5 chèques de ..... €
- 6 chèques de ..... €,

A Villeurbanne, le

Adhérent

le Paysan  
Nicolas Barbin

Établi en 2 exemplaires (amapien.ne et producteur)